

ARRIVEE  
26 JUIN 2015  
SATO



*mémoire et solidarité*

*Pôle des sépultures de guerre  
et des hauts lieux de la mémoire nationale  
Zone Artisanale  
80340 BRAY SUR SOMME*

*☎ : 03.22.76.17.72  
Télécopie : 03.22.76.17.71  
sepultures80@wanadoo.fr*

*Affaire suivie par Mme Delpierre*

Bray-Sur-Somme, le 23 juin 2015

La Directrice,

à

Monsieur le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
Service Aménagement du Territoire et Urbanisme  
Bureau de la Planification des Territoires  
Centre Administratif Départemental  
1, boulevard du port  
80026 AMIENS CEDEX 1

**OBJET** Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle  
Porter à connaissance pour la révision du POS  
et l'élaboration du PLU

**REFERENCE** :2015-058 – courrier du 11 juin 2015

**Affaire suivie par:** Catherine WERMERT

Conformément aux instructions contenues dans la lettre rappelée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que dans la commune concernée, n'est situé aucun cimetière dont mon Département Ministériel est le service attributaire.

P/La Directrice,  
Le Chef de Secteur

O. QUINTIN

ARRIVEE  
26 JUIN 2015  
SATU



Pôle des sépultures de guerre  
et des hauts lieux de la mémoire nationale  
Zone Artisanale  
80340 BRAY SUR SOMME

☎ : 03.22.76.17.72  
Télécopie : 03.22.76.17.71  
sepultures80@wanadoo.fr

Affaire suivie par Mme Delpierre

Bray-Sur-Somme, le 23 juin 2015

La Directrice,

à

Monsieur le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
Service Aménagement du Territoire et Urbanisme  
Bureau de la Planification des Territoires  
Centre Administratif Départemental  
1, boulevard du port  
80026 AMIENS CEDEX 1

**OBJET** Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle  
Porter à connaissance pour la révision du POS  
et l'élaboration du PLU

**REFERENCE** :2015-058 – courrier du 11 juin 2015

**Affaire suivie par:** Catherine WERMERT

Conformément aux instructions contenues dans la lettre rappelée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que dans la commune concernée, n'est situé aucun cimetière dont mon Département Ministériel est le service attributaire.

P/La Directrice,  
Le Chef de Secteur

O. QUINTIN

## Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127) - Dossier complet

### :: Chiffres clés Évolution et structure de la population

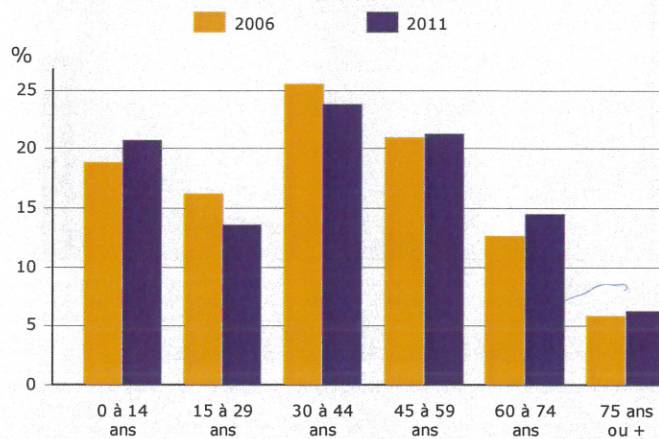
#### Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)

##### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2011	%	2006	%
<b>Ensemble</b>	<b>832</b>	<b>100,0</b>	<b>803</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	173	20,7	151	18,8
15 à 29 ans	112	13,5	130	16,2
30 à 44 ans	198	23,8	205	25,5
45 à 59 ans	177	21,2	169	21,0
60 à 74 ans	120	14,5	101	12,6
75 ans ou plus	52	6,3	47	5,9

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

##### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

##### POP T3 - Population par sexe et âge en 2011

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>420</b>	<b>100,0</b>	<b>412</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	91	21,7	82	19,8
15 à 29 ans	59	14,1	53	12,9
30 à 44 ans	97	23,1	101	24,5
45 à 59 ans	91	21,7	86	20,8
60 à 74 ans	59	14,1	61	14,9
75 à 89 ans	21	5,1	26	6,2
90 ans ou plus	1	0,2	4	1,0
0 à 19 ans	116	27,7	101	24,5
20 à 64 ans	246	58,6	244	59,2
65 ans ou plus	57	13,6	67	16,3

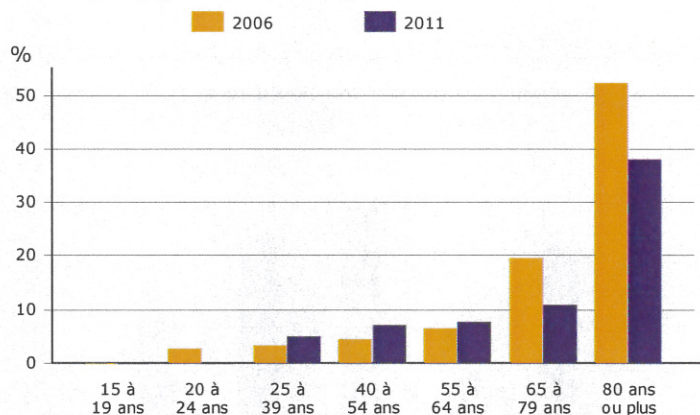
Source : Insee, RP2011 exploitation principale.



**:: Chiffres clés Couples - Familles - Ménages**

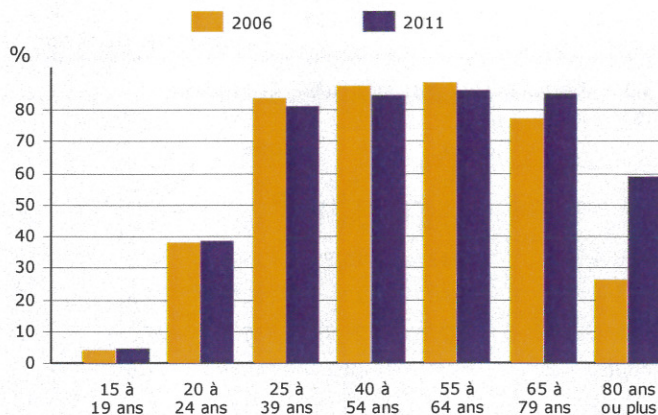
**Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)**

**FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages**



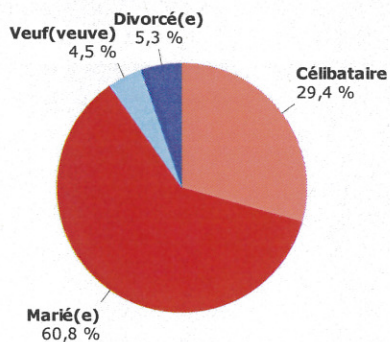
Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

**FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge**



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

**FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2011**



Source : Insee, RP2011 exploitation principale.



## :: Chiffres clés Emploi - Population active

### Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)

#### EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2011	2006
<b>Ensemble</b>	<b>535</b>	<b>539</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>76,7</b>	<b>72,9</b>
actifs ayant un emploi en %	69,5	66,4
chômeurs en %	7,3	6,5
<b>Inactifs en %</b>	<b>23,3</b>	<b>27,1</b>
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,9	7,8
retraités ou préretraités en %	8,4	8,5
autres inactifs en %	8,0	10,7

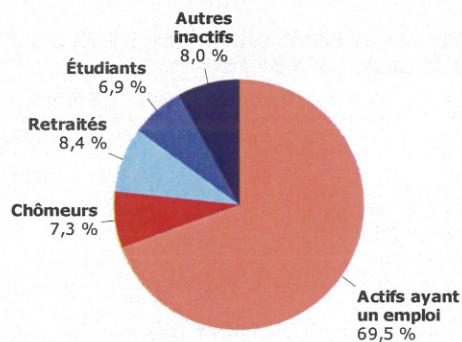
Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

#### EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2011

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>535</b>	<b>410</b>	<b>76,7</b>	<b>372</b>	<b>69,5</b>
15 à 24 ans	77	39	50,7	25	32,0
25 à 54 ans	350	326	93,0	304	86,9
55 à 64 ans	108	46	42,5	43	39,6
<b>Hommes</b>	<b>272</b>	<b>219</b>	<b>80,8</b>	<b>200</b>	<b>73,7</b>
15 à 24 ans	40	21	53,8	12	30,8
25 à 54 ans	174	170	98,2	162	93,5
55 à 64 ans	58	28	47,4	26	43,9
<b>Femmes</b>	<b>263</b>	<b>191</b>	<b>72,5</b>	<b>172</b>	<b>65,1</b>
15 à 24 ans	37	17	47,2	12	33,3
25 à 54 ans	177	155	87,9	142	80,3
55 à 64 ans	50	18	36,7	17	34,7

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

#### EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2011



Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

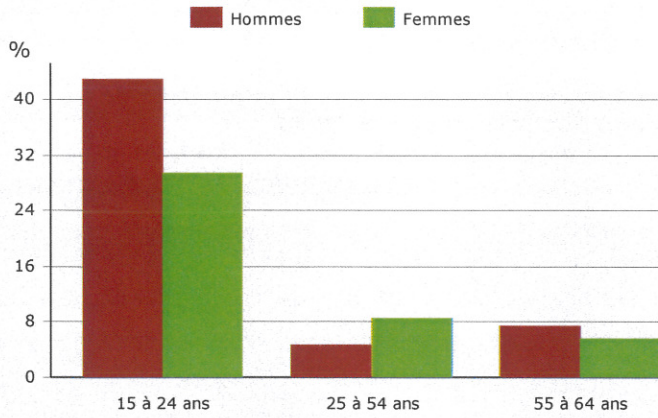
#### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2011	2006
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>39</b>	<b>35</b>
Taux de chômage en %	9,5	9,0
Taux de chômage des hommes en %	8,8	8,7
Taux de chômage des femmes en %	10,2	9,3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,0	47,2

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.



**EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2011**



Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

**EMP T5 - Emploi et activité**

	2011	2006
Nombre d'emplois dans la zone	63	64
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	372	359
Indicateur de concentration d'emploi	17,0	17,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	62,2	60,5

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

**EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel**

	2011	%	2006	%
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>64</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>44</b>	<b>69,3</b>	<b>53</b>	<b>81,7</b>
<i>dont femmes</i>	21	33,8	24	36,8
<i>dont temps partiel</i>	5	8,1	13	20,0
<b>Non-salariés</b>	<b>19</b>	<b>30,7</b>	<b>12</b>	<b>18,3</b>
<i>dont femmes</i>	6	9,7	3	4,6
<i>dont temps partiel</i>	2	3,2	3	4,5

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales lieu de travail.

**:: Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi**

**Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)**

**ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2011**

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
<b>Ensemble</b>	<b>372</b>	<b>100,0</b>	<b>14,6</b>	<b>46,2</b>
Salariés	339	91,2	15,4	47,9
Non-salariés	33	8,8	6,3	28,1

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

**ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2011**

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>200</b>	<b>100,0</b>	<b>172</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>177</b>	<b>88,3</b>	<b>162</b>	<b>94,6</b>
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	161	80,6	145	84,5
<i>Contrats à durée déterminée</i>	5	2,6	14	8,3
<i>Intérim</i>	4	2,0	3	1,8
<i>Emplois aidés</i>	1	0,5	0	0,0
<i>Apprentissage - Stage</i>	5	2,6	0	0,0
<b>Non-Salariés</b>	<b>23</b>	<b>11,7</b>	<b>9</b>	<b>5,4</b>
<i>Indépendants</i>	11	5,6	4	2,4
<i>Employeurs</i>	12	6,1	3	1,8
<i>Aides familiaux</i>	0	0,0	2	1,2

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

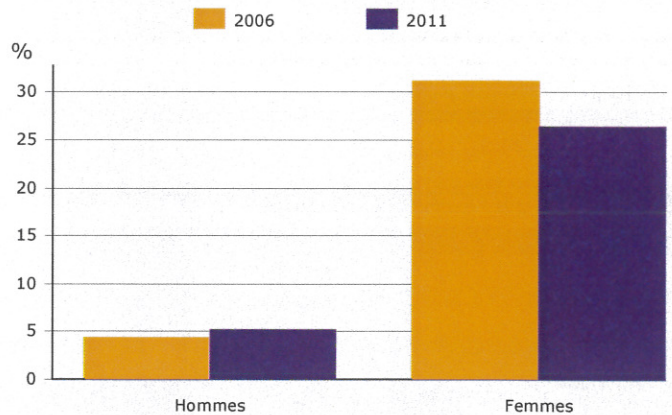


### ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2011

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
<b>Ensemble</b>	<b>177</b>	<b>5,2</b>	<b>162</b>	<b>26,4</b>
15 à 24 ans	10	40,0	11	18,2
25 à 54 ans	146	2,1	137	26,1
55 à 64 ans	20	10,0	14	35,7

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

### ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



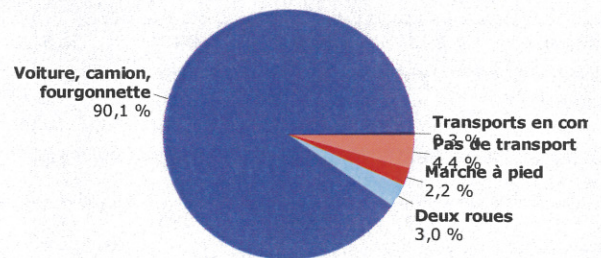
Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

### ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2011	%	2006	%
<b>Ensemble</b>	<b>372</b>	<b>100,0</b>	<b>359</b>	<b>100,0</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	41	11,0	33	9,3
<b>dans une commune autre que la commune de résidence</b>	<b>331</b>	<b>89,0</b>	<b>326</b>	<b>90,7</b>
située dans le département de résidence	168	45,3	176	48,9
située dans un autre département de la région de résidence	1	0,3	1	0,3
située dans une autre région en France métropolitaine	161	43,4	149	41,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

### ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2011



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.  
Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

## :: Chiffres clés Logement

### Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)

#### LOG T2 - Catégories et types de logements

	2011	%	2006	%
<b>Ensemble</b>	<b>354</b>	<b>100,0</b>	<b>328</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	323	91,1	310	94,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	16	4,4	11	3,2
Logements vacants	16	4,4	7	2,3
Maisons	334	94,3	297	90,7
Appartements	18	5,1	19	5,7

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

#### LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2011	%	2006	%
<b>Ensemble</b>	<b>323</b>	<b>100,0</b>	<b>310</b>	<b>100,0</b>
1 pièce	1	0,3	2	0,6
2 pièces	12	3,8	17	5,4
3 pièces	54	16,8	69	22,2
4 pièces	105	32,6	76	24,7
5 pièces ou plus	150	46,5	146	47,2

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

#### LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2011	2006
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>4,5</b>	<b>4,4</b>
maison	4,6	4,5
appartement	3,1	3,1

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

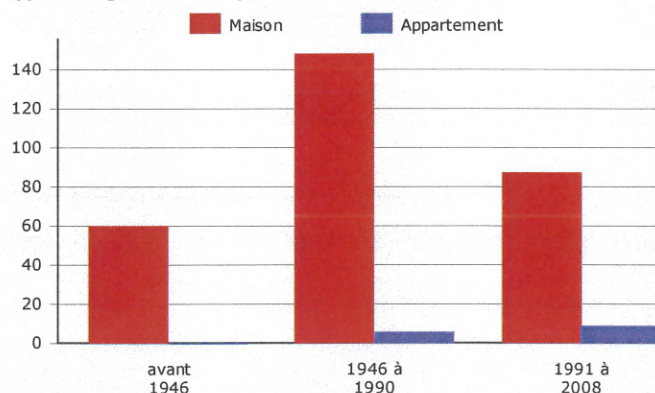


### LOG T5 - Résidences principales en 2011 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2009</b>	<b>312</b>	<b>100,0</b>
Avant 1946	60	19,3
De 1946 à 1990	156	50,0
De 1991 à 2008	96	30,7

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

### LOG G1 - Résidences principales en 2011 selon le type de logement et la période d'achèvement



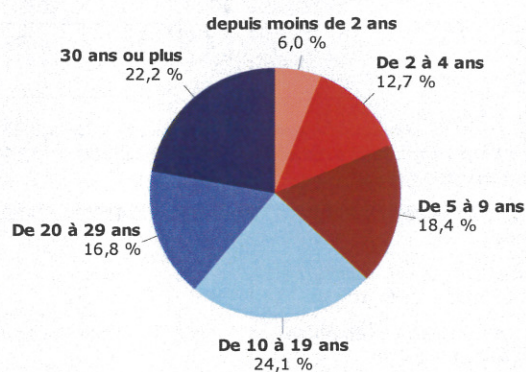
Résidences principales construites avant 2009.  
Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

### LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2011

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>323</b>	<b>100,0</b>	<b>832</b>	<b>4,5</b>	<b>1,7</b>
Depuis moins de 2 ans	19	6,0	48	4,4	1,8
De 2 à 4 ans	41	12,7	110	4,1	1,5
De 5 à 9 ans	59	18,4	186	4,3	1,4
10 ans ou plus	203	63,0	488	4,6	1,9

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

### LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2011



Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

### LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2011			2006		
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>323</b>	<b>100,0</b>	<b>832</b>	<b>18,9</b>	<b>310</b>	<b>100,0</b>
Propriétaire	264	82,0	688	21,2	236	76,3
Locataire	55	17,1	139	8,0	57	18,4
dont d'un logement HLM loué vide	23	7,3	64	7,3	25	7,9
Logé gratuitement	3	0,9	5	11,0	17	5,4

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

### LOG T8M - Confort des résidences principales

	2011	%	2006	%
<b>Ensemble</b>	<b>323</b>	<b>100,0</b>	<b>310</b>	<b>100,0</b>
Salle de bain avec baignoire ou douche	311	96,5	295	95,3
Chauffage central collectif	5	1,6	7	2,2
Chauffage central individuel	181	56,0	181	58,5
Chauffage individuel "tout électrique"	53	16,5	43	13,9

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

**LOG T9 - Équipement automobile des ménages**

	<b>2011</b>	<b>%</b>	<b>2006</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>323</b>	<b>100,0</b>	<b>310</b>	<b>100,0</b>
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	255	79,1	252	81,3
<b>Au moins une voiture</b>	<b>298</b>	<b>92,4</b>	<b>282</b>	<b>91,1</b>
<i>1 voiture</i>	136	42,1	130	42,1
<i>2 voitures ou plus</i>	162	50,3	152	49,1

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.



**:: Chiffres clés Diplômes - Formation**

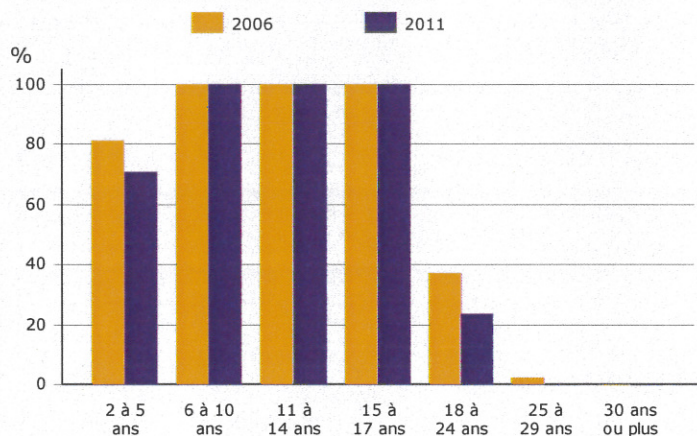
**Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)**

**FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2011**

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	42	30	70,7	63,2	77,3
6 à 10 ans	74	74	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	41	41	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	33	33	100,0	100,0	100,0
18 à 24 ans	44	10	23,3	23,8	22,7
25 à 29 ans	36	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	547	1	0,2	0,4	0,0

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

**FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge**



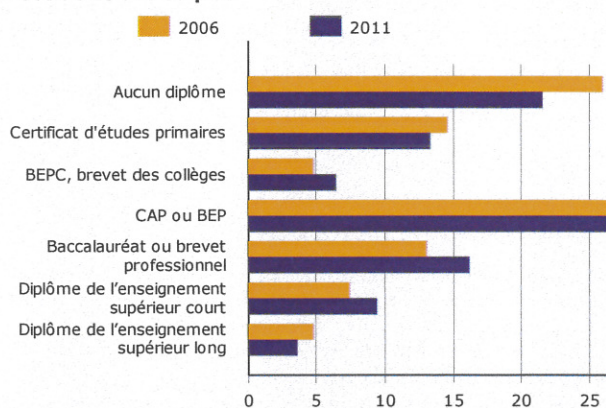
Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

**FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2011**

	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>616</b>	<b>304</b>	<b>311</b>
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	21,6	22,5	20,7
du certificat d'études primaires	13,4	8,4	18,4
du BEPC, brevet des collèges	6,5	5,4	7,5
d'un CAP ou d'un BEP	29,4	38,9	20,0
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,1	13,1	19,0
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	9,5	9,1	9,8
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	3,6	2,7	4,6

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

**FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus**



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.



## :: Séries historiques des résultats du recensement

### Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)

#### POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Population	618	542	569	635	694	803	832
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	90,6	79,5	83,4	93,1	101,8	117,7	122,0

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2013.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

#### POP T2M - Indicateurs démographiques

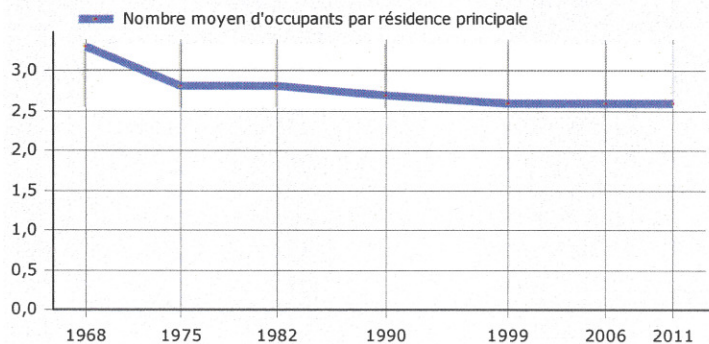
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,9	+0,7	+1,4	+1,0	+2,1	+0,7
due au solde naturel en %	+0,4	+0,4	-0,3	+0,3	+0,4	+0,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,3	+0,3	+1,6	+0,7	+1,7	+0,2
Taux de natalité (‰)	15,7	14,6	10,5	12,4	10,6	9,6
Taux de mortalité (‰)	11,5	11,0	13,0	9,1	7,0	4,7

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2013.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2011 exploitations principales - État civil.

#### FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Ce graphique fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2013.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

#### LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
<b>Ensemble</b>	<b>199</b>	<b>216</b>	<b>227</b>	<b>265</b>	<b>286</b>	<b>328</b>	<b>354</b>
Résidences principales	189	192	202	231	262	310	323
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	9	24	22	19	11	16
Logements vacants	5	15	1	12	5	7	16

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2013.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

**:: Chiffres clés Tourisme****Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)****TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2015**

	Hôtels	Chambres
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

**TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2015**

	Terrains	Emplacements
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

**TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2015**

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résidence de tourisme - Résidence hôtelière	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

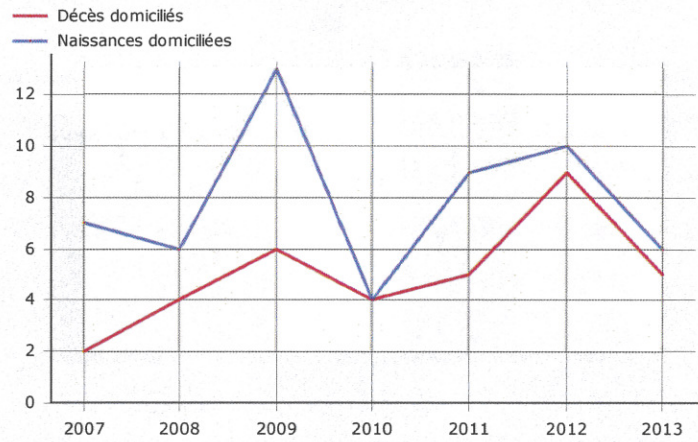
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).



## :: Chiffres clés Naissances et décès

### Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)

#### RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, état civil.



**:: Chiffres clés Démographie des entreprises**

**Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)**

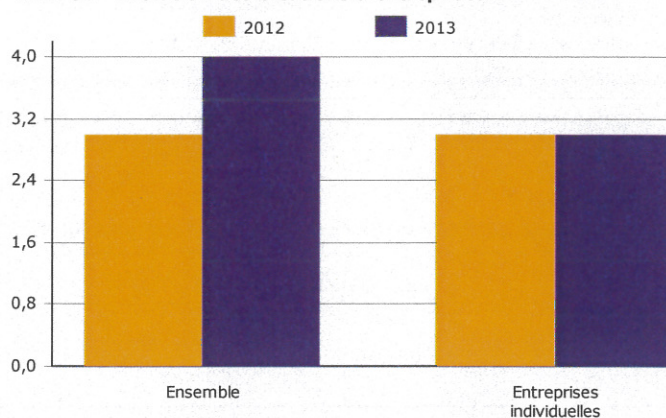
**DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2013**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>	<b>23,5</b>
Industrie	0	0,0	0,0
Construction	2	50,0	50,0
Commerce, transports, services divers	1	25,0	11,1
<i>dont commerce et réparation automobile</i>			
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	25,0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

**DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises**



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

**DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2013**

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>75,0</b>
Industrie	0	
Construction	1	50,0
Commerce, transports, services divers	1	100,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>		
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

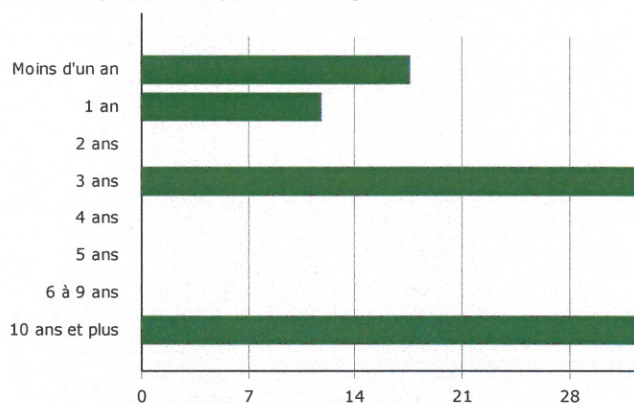
**DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>17</b>	<b>100,0</b>
Industrie	4	23,5
Construction	4	23,5
Commerce, transports, services divers	9	52,9
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	5	29,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

**DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2013**



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

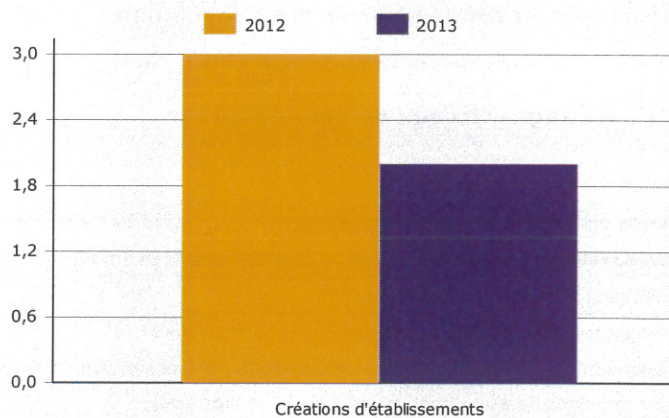
#### DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>100,0</b>	<b>11,8</b>
Industrie	0	0,0	0,0
Construction	2	100,0	50,0
Commerce, transports, services divers	0	0,0	0,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>			
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène)

#### DEN G1 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

#### DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2013

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>17</b>	<b>100,0</b>
Industrie	4	23,5
Construction	4	23,5
Commerce, transports, services divers	9	52,9
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	5	29,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).



## :: Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012

### Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)

#### REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012

	2012
Nombre de ménages fiscaux	319
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	818,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 696
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	

(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal.

**:: Chiffres clés Salaires et revenus d'activité**

**Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)**



**:: Chiffres clés Caractéristiques des entreprises et des établissements**

**Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80127)**

**CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>30</b>	<b>100,0</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	3	10,0	3	0	0	0	0
Industrie	4	13,3	2	2	0	0	0
Construction	4	13,3	2	2	0	0	0
Commerce, transports, services divers	17	56,7	17	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	9	30,0	9	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	6,7	0	2	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

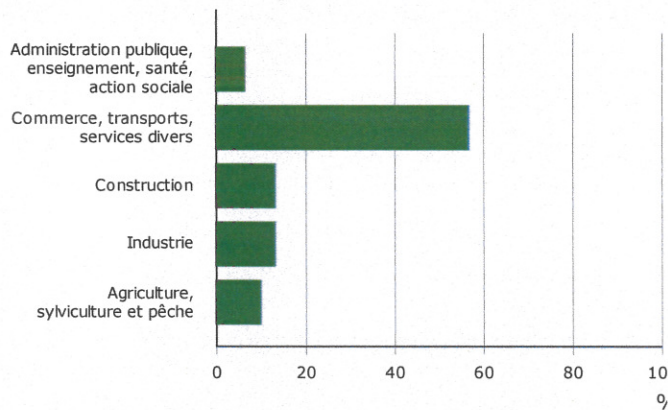
**CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2012**

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>28</b>	<b>100,0</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	13	46,4	13	0	0	0	0
Construction	4	14,3	4	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	0	0,0	0	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>							
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	11	39,3	11	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

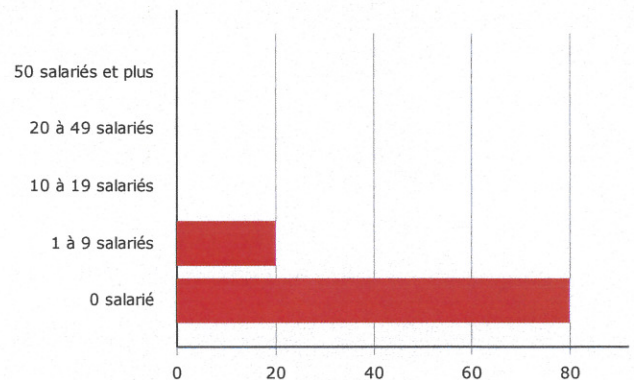
**CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012**



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2012**



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2012**

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>30</b>	<b>100,0</b>	<b>28</b>	<b>100,0</b>
Sphère non présenteielle	12	40,0	9	32,1
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présenteielle	18	60,0	19	67,9
<i>dont domaine public</i>	2	6,7	11	39,3

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN T4 - Entreprises (sièges sociaux actifs) par secteur d'activité au 31 décembre 2012**

	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>29</b>	<b>100,0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	3	10,3
Industrie	4	13,8
Construction	4	13,8
Commerce, transports, services divers	17	58,6
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	9	31,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	3,4

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.





## LES ESPACES BOISES DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME & PLANS D'OCCUPATION DES SOLS TEXTES DE REFERENCE

Code rural - Article L. 112-3

Code de l'urbanisme – notamment articles L. 130-1 et suivants, R. 130-1 et suivants

### OBJECTIFS

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie est confronté à une livraison quasi-quotidienne de projets de plans locaux d'urbanisme (PLU) en provenance des cinq départements du Nord de la France. Une part non négligeable de ces PLU contient des dispositions manifestement illégales telles que celles que nous avons rassemblées sous le titre « erreurs à éviter ».

Le but de la présente note est de rappeler les modalités d'application du droit de l'urbanisme aux espaces forestiers et formations boisées :

- objet des plans locaux d'urbanisme,
- dispositions qu'ils peuvent prendre en ce qui concerne l'occupation des espaces forestiers,
- et, pour ces mêmes espaces forestiers, domaines dans lesquels le code de l'urbanisme n'intervient pas directement,
- recommandations qu'ils peuvent inclure dans les règlements d'urbanisme, sous réserve de les justifier clairement.

Cette note rassemble donc les recommandations et propositions du Centre régional de la Propriété Forestière.

### REMARQUE PREALABLE

Différentes législations ont institué des régimes particuliers (interdictions, autorisations administratives ou déclarations préalables) : monuments historiques, sites classés, ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), etc.

La présente note a pour objectif d'informer les collectivités sur ces législations particulières lorsqu'elles sont applicables aux espaces forestiers.

En revanche, chacune de ces législations et, pour certaines d'entre elles, chacun des sites concernés font l'objet de règles et de procédures spécifiques. Il était donc impossible, dans une note de portée générale de faire état de toutes ces dispositions.

**La politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier. Une commune ne peut donc, dans son PLU, édicter des règles de gestion sylvicoles applicables aux forêts privées et publiques.**

### CONTENU OBLIGATOIRE DES PLU

L'article L. 112-3 du code rural (repris par l'article R. 123-17 du code de l'urbanisme) dispose que :

« Les schémas directeurs, les plans d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme en tenant lieu et les documents relatifs au schéma départemental des carrières **prévoyant une réduction des espaces agricoles ou forestiers** ne peuvent être rendus publics ou approuvés qu'après avis de la chambre d'agriculture, de l'Institut national des appellations d'origine dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et, le cas échéant, du **centre régional de la propriété forestière.** »

- ⇒ **Il convient donc de préciser explicitement dans ces documents s'ils comportent une réduction des espaces agricoles ou forestiers.**

Cet article du code rural s'impose aussi aux collectivités ou services de l'État lorsqu'ils préparent schémas directeurs, plans d'occupation des sols ou documents d'urbanisme, ou schéma départemental des carrières.



Il est suggéré aux mairies de s'appuyer sur la nature de culture telle qu'elle figure à la matrice cadastrale ou de faire effectuer un état initial et un état final.

L'article L. 146-6 du code de l'urbanisme (dans le chapitre portant dispositions particulières au littoral) dispose que :

Le plan local d'urbanisme doit classer en espaces boisés, au titre de l'article L. 130-1 du présent code, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après consultation de la commission départementale des sites.

⇒ **Il convient donc, dans les communes soumises à la loi littoral, de déterminer les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes et de les classer en espaces boisés.**

## CONTENU SOUHAITABLE

La région Picardie est parmi les moins boisées de France (17% contre 27% au niveau national) avec cependant des disparités importantes selon les départements (Aisne 18% ; Oise 22% ; Somme 9,2%). La région Nord Pas-de-Calais est la moins boisée (Nord : 8,7% ; Pas-de-Calais : 7,5% ). Ces données départementales masquent toutefois le fait que certaines parties de la région sont très faiblement boisées : le tiers supérieur du bassin de la Somme est, par exemple, une des zones les moins boisées de toute la France (3,5%).

**Il est donc souhaitable que les plans locaux d'urbanisme s'attachent à préserver les boisements constitués mais aussi et surtout les arbres hors forêt, haies et bosquets qui constituent des éléments essentiels du paysage et de la diversité.**

Les boisements à créer peuvent aussi être classés en EBC par le PLU s'il est estimé que leur présence adulte jouera un rôle primordial sur les plans paysagers, lutte contre l'érosion, brise vent, protection diverse... Dans les autres cas, ils seront classés en zone N.

Le PLU a pour effet :

- D'interdire le défrichement sur les parties de la commune classées en Espace Boisé Classé,
- D'encadrer l'urbanisation éventuelle et, d'une manière générale, de l'ensemble des zones forestières classés ou non en EBC,
- De permettre au propriétaire de demander l'échange de son terrain classé en EBC pour un terrain à bâtir apporté par la commune (Urb. L. 130-2).

Pour être efficace et ne pas prêter à contentieux en matière forestière, le PLU doit :

- Délimiter clairement les zones forestières et les espaces boisés classés à conserver (EBC),
- Y laisser la possibilité de construire les bâtiments nécessaires à la gestion et à l'exploitation de la forêt, dès lors que cette nécessité est avérée, les services de l'État étant à la disposition des maires pour les aider à évaluer cette nécessité,
- S'interdire toute prescription ou recommandation concernant la gestion ou l'exploitation des zones forestières.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie et certaines Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt sont en mesure de fournir une délimitation des zones forestières sur orthophotos au 1/5.000ème.

Cependant, il est rappelé que la délimitation graphique des espaces boisés classés à conserver suffit à elle seule à leur conférer un caractère opposable.

## ERREURS A EVITER

### **Classement en espace boisé à conserver (Urb. L. 130-1)**

L'article L. 130-1 du code de l'urbanisme dispose que :

« ...

Dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit mais où ce plan n'a pas encore été rendu public, ainsi que dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable, sauf dans les cas suivants :

- S'il est fait application des dispositions des livres I et II du code forestier ;
- S'il est fait application d'un plan simple de gestion approuvé, conformément à l'article L. 222-1 du code forestier ;
- Si les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories de coupe définies par arrêté préfectoral, après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière.

...»

⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration de coupes et abattages, sauf à préciser que ces dispositions ne concernent pas les coupes entrant dans le cadre d'un plan simple de gestion agréé ni celles qui ont été autorisées par un arrêté préfectoral pris après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière.**

## **Clôtures (Urb L. 441-2)**

L'article L. 441-2 du code de l'urbanisme dispose (2<sup>ème</sup> alinéa) que « l'édification des clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière n'est pas soumise à la déclaration prévue à l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent article ».

- ⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration des clôtures ni prescription sur la nature de celles-ci, sauf à préciser que les clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à déclaration.**

## **Type d'occupation**

Les défrichements ne sont pas des occupations ni des utilisations du sol.

- ⇒ **Il n'est donc pas possible de les mentionner dans les articles 1 et 2 des règlements portant sur les types d'occupation ou d'utilisation du sol interdits ou soumis à conditions spéciales.**

**Il est rappelé qu'en matière de défrichement, dans un PLU, seul le classement en EBC produit un effet réglementaire.**

## **Choix des essences en plantation**

Le législateur n'a pas donné aux autorités prescrivant ou établissant des PLU la possibilité d'interdire ou de prescrire les types d'essences autorisés en plantation.

- ⇒ **L'article R123-9 11° concerne les obligations imposées aux constructeurs en matière de plantations ; ces obligations ne sont donc pas opposables aux autres propriétaires ou locataires de terrains non bâtis, en particulier, en zone A ou N aux propriétaires ou exploitants agricoles et forestiers.**
- ⇒ **Les articles 13 des règlements doivent également s'abstenir de toute interdiction ou prescription qui pourrait prêter à contentieux, mais aussi éviter des recommandations qui pourraient prêter à confusion. Des recommandations sont possibles mais elles doivent être justifiées de façon explicite.**
- ⇒ **A fortiori, il convient d'éviter les notions d'essences « régionales », « locales » ou « indigènes », notions n'ayant fait l'objet d'aucune définition juridique ou scientifique stable.**

## **Abus de classement en EBC**

Trop souvent, les bureaux d'étude classent systématiquement en EBC tout bois, forêt, bosquet. Ces classements peuvent être très contraignants pour le propriétaire car toutes les coupes sylvicoles sont soumises à déclaration excepté s'il y a un PSG agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière ou si les coupes entrent dans les catégories définies par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, le classement en EBC est inutile pour les propriétés boisées de surface supérieure à 4 ha (qui peut être de 0,5 ha pour certaines communes) car il se superpose à l'arrêté préfectoral qui fixe les seuils d'autorisation de défrichement.

Les mairies qui reçoivent les déclarations préalables ne disposent pas des compétences nécessaires pour juger de l'intérêt ou non d'une coupe qui est destinée à améliorer le peuplement ou en assurer le renouvellement : il existe d'ailleurs de nombreuses catégories de coupes (amélioration, éclaircie, renouvellement, balivage...) en fonction des objectifs recherchés par ces coupes.

**En conclusion, le classement EBC, s'il s'avère nécessaire, doit surtout concerner les haies, parcs, boisements de surface inférieure à celle fixée par l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département concernant le défrichement (généralement 4 ha) ou bien la commune peut-elle avoir recours à l'article L 123-1-5 alinea 7 pour les seuls espaces boisés non forestiers en édictant des règles particulières pour ces espaces tandis que pour les espaces boisés forestiers, seul l'article 130-1 peut être utilisé car la politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier.**



